

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, 18 janvier 2017

Prolongation de l'interdiction de la circulation aux véhicules de transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes sur certains axes routiers jurassiens

Le préfet du Jura a pris un arrêté, le mercredi 18 janvier 2017, **interdisant la circulation aux véhicules de transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes le mercredi 18 janvier 2017 jusqu'à 14h00**, sur les axes routiers suivants (dans les deux sens de circulation) :

- la RN 5 depuis Champagnole jusqu'à la limite du département de l'Ain ;
- la RD 471 depuis Champagnole jusqu'à la limite du département du Doubs.

L'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura : www.jura.gouv.fr.

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39